

# CARTE NATIONALE D'IDENTITE

**Présence du demandeur obligatoire**  
**et sur RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :04.42.36.12.82**

## **PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR EN COPIES ET ORIGINAUX**

- Livret de famille
- Copie intégrale acte de naissance - de 3 mois pour le 1<sup>er</sup> titre sécurisé /titre périmé + 5 ans/ modification/duplicata )
- 1 justificatif de domicile réglementaire de - 1 an ( ex : facture edf, téléphone, eau...)
- 2 photos identiques *en couleur*, aux normes en vigueur - de 6 mois
- Carte d'identité
- Décret de Naturalisation ou Certificat de Nationalité Française pour le 1<sup>ère</sup> CNI

### **POUR LES PERSONNES HEBERGÉES :**

- 1 Certificat d'hébergement
- Pièce d'identité de l'hébergeur en cours de validité
- 1 Justificatif de domicile réglementaire de l'hébergeur de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)

### **VOL OU PERTE :**

- Déclaration de vol établie par la gendarmerie ou la police nationale
- 1 pièce officielle avec photo (permis de conduire, passeport...)
- Déclaration de perte faite en mairie lors du dépôt
- 25 € en Timbres (bureau de tabac/ centre des impôts/ en ligne sur le site internet des impôts.gouv ou ANTS)
- Attestation de non possession de pièce officielle avec photographie

### **POUR LES MINEURS :**

**Important : les mineurs doivent être accompagnés du titulaire de l'autorité parentale**

#### **Cas 1) Parents mariés**

- Pièce d'identité du parent présent en cours de validité

#### **Cas 2) Parents non mariés, divorcés ou pacsés**

- Pièce d'identité en cours de validité du parent présent au dépôt
- Jugement relatif à la résidence de l'enfant
- Convention manuscrite signée par les deux parents fixant la résidence de l'enfant accompagnée de leur titre d'identité sécurisé en cours de validité

Justificatif de domicile aux noms des 2 parents réglementaire de - 1 an (ex : facture edf, téléphone, eau...)

Jugement de divorce dans sa totalité